Décision 21-DCC-249 du 10 décembre 2021

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Auto Martigues et de la société istréenne de diffusion automobile par la société Emil Frey Motors France

Posted on: 10 décembre 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Emil Frey Motor France
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Société istréenne de diffusion automobile Auto Martigues

Lire

le texte intégral de la décision
132.99 Ko